Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20261001-2026_10_12-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-10-12 – Adressage – dénomination d'une nouvelle voie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de la voie située entre le chemin du Clos Minier et le lotissement de la Pierre Blanche.
Cette dénomination permettra notamment de faciliter l'identification des adresses, l'intervention des services de secours, l'acheminement du courrier et des colis ainsi que la mise à jour des différentes bases d'adresses.
La commission communication, après examen, propose de retenir la dénomination suivante :
« Chemin du Bocage »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la dénomination « Chemin du Bocage » pour la voie située entre le chemin du Clos Minier et le lotissement de la Pierre Blanche ;
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise en compte de cette nouvelle dénomination, notamment auprès des administrations, services publics et organismes concernés ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 02 octobre 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL (Morbihan)